



## COMMUNIQUÉ CONJOINT DIALOGUE POLITIQUE MINISTÉRIEL ENTRE L'UE ET LA SADC 16 JUIN 2021

1. Conformément à l'initiative de Berlin de 1994 et à l'article 8 de l'Accord de Cotonou, la réunion ministérielle sur le dialogue politique 2021 entre la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union européenne (UE) s'est tenue le 16 juin et a été accueillie par l'Union européenne. En raison des restrictions liées à la COVID-19, la conférence s'est déroulée dans un format virtuel. Une réunion des hauts fonctionnaires s'est déroulée avant la réunion.
2. L'Union européenne a ouvert la réunion en présentant ses condoléances à la SADC pour la perte du défunt président de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence John Pombe Joseph Magufuli, et du défunt premier ministre du Royaume d'Eswatini, Son Excellence Ambrose Mandvulo Dlamini. Lors de l'ouverture, les deux parties ont souligné l'importance du dialogue en fournissant une plateforme unique afin de discuter et d'échanger sur les questions de développement régionales, continentales et mondiales, aussi bien que sur les problèmes politiques majeurs au sein de l'Union européenne et dans la région de la SADC. Les deux parties ont réitéré leur engagement à renforcer la coopération existante à travers le dialogue qui établira et entretiendra un partenariat constructif et durable au niveau de l'Afrique, du monde et des régions. Les deux parties ont reconnu l'impact socio-économique négatif de la COVID-19 et se sont engagées à collaborer dans l'avancement de mesures de relance et d'atténuation efficaces.
3. Dans le cadre de l'engagement des deux parties à soutenir l'intégration africaine et l'objectif de l'UE de soutenir toutes les communautés économiques régionales (CER) africaines et de collaborer avec celles-ci, les deux parties ont réaffirmé leur objectif de parvenir à une compréhension commune des questions qui renforcent la coopération. Le dialogue entre la SADC et l'UE devrait être exhaustif et étendu, ayant pour objectif d'entretenir un partenariat constructif et durable au niveau régional, continental et mondial.

### **Relations entre l'Afrique et l'Union européenne**

4. Les deux parties ont rappelé leur engagement conjoint à renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne fondé sur les valeurs partagées et les intérêts mutuels et leur intérêt à poursuivre un dialogue soutenu et une coopération visant à convenir d'un résultat ambitieux, avec des priorités stratégiques conjointes pour les années à venir, au 6e sommet de l'Union africaine et de l'Union européenne. Ils ont noté l'importance de s'appuyer sur les priorités convenues lors du dernier Sommet — développement durable et emplois, paix et gouvernance, migration et mobilité — et d'aborder également les priorités émergentes telles que la santé, la transition verte et la transformation numérique. Le Sommet de l'Union européenne et de l'Union africaine offre une opportunité de travailler ensemble pour faire avancer tous ces domaines, à la fois dans le cadre de la relance suite à la pandémie de COVID-19 et d'une coopération stratégique à long terme.

## **COVID-19 : Impact et stratégies de relance**

5. Les deux parties ont noté l'impact désastreux de la COVID-19 sur le plan socio-économique, notamment la perte de vies humaines et des moyens de subsistance, les perturbations dans la mise en œuvre des programmes d'intégration régionaux et continentaux. En dépit de la gravité de la pandémie, les deux parties ont remercié les États membres pour les mesures de réponse rapide qu'ils ont prises afin de réduire l'infection et la transmission du virus létal. Les deux parties ont félicité tous les travailleurs de première ligne pour l'engagement, le courage et la détermination dont ils ont fait preuve dans la lutte contre la pandémie, en particulier les travailleurs du domaine de la santé.
6. Étant donné que la vaccination est essentielle pour mettre fin à la pandémie, les deux parties sont convenues qu'une campagne de vaccination sûre et équitable est nécessaire pour stopper la pandémie, et elles ont réaffirmé leur position commune de réclamer une approche mondiale durable basée sur les principes de multilatéralisme et de solidarité internationale en vue de remédier à la COVID-19. Dans le cadre du renforcement de la campagne mondiale de vaccination, les deux parties ont félicité la contribution de « Team Europe » à hauteur de 2,5 milliards d'euros au mécanisme COVAX et ont salué la mobilisation d'un nouveau mécanisme d'un milliard d'euros afin de promouvoir la production locale et la création de chaînes de valeur fortes en Afrique, notamment par le renforcement des capacités de recherche et de production pharmaceutique, ainsi que par la création d'un mécanisme de partage des vaccins. Les deux parties ont noté que l'UE a mobilisé un financement humanitaire supplémentaire de 100 millions d'euros afin de soutenir les campagnes de vaccination en Afrique, dans les pays qui font face à des besoins humanitaires critiques et dont les systèmes de santé sont fragiles, et aux populations difficiles à atteindre.
7. L'UE a informé la SADC de sa participation dans l'accélération de l'allègement de la dette et des efforts de restructuration de la dette, notamment par son soutien à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 et au nouveau cadre commun sur le traitement de la dette ; et de la contribution de l'Union européenne à hauteur de 183 millions d'euros au fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes du FMI en faveur de l'allègement de la dette de plusieurs pays à faible revenu. Les deux parties ont noté une nouvelle allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) de 650 milliards de dollars US.

## **Évolutions en matière de paix et sécurité, politiques et socio-économiques**

8. Les deux parties ont partagé des informations sur les situations politiques dans la SADC et l'UE. Elles ont réaffirmé leur engagement à collaborer dans la résolution des défis mondiaux, continentaux et régionaux en matière de paix et de sécurité. Les deux parties sont convenues que le soutien fourni à travers le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement d'appui à la paix et la sécurité dans la région de la SADC (SPSS) demeure pertinent pour proposer des solutions pour la paix et la sécurité dans la région, et sont convenues de l'importance d'une collaboration plus poussée dans ce domaine à l'avenir. De plus, les deux parties ont réitéré l'importance de la collaboration sur la promotion continue et l'initiative pour faire taire les armes à feu de l'Union africaine, l'autonomisation économique des femmes dans la région de la SADC, principalement par la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur le genre et le développement et la stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité (2018-2022).
9. Les deux parties ont affirmé leur engagement commun envers la bonne gouvernance et les processus démocratiques améliorés en favorisant des élections crédibles, transparentes et inclusives dans un environnement politique favorable, et le respect du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les deux parties ont noté le résultat des élections dans la SADC et l'UE, reconnaissant la présence des missions d'observation électorale de la SADC et de l'UE dans les élections qui se sont tenues depuis la dernière réunion

ministérielle. Les deux parties se sont félicitées de l'invitation faite à la SADC et l'UE afin d'observer les élections générales en Zambie en août 2021.

10. Les deux parties ont discuté de la situation sécuritaire dans la région, en tenant compte du rôle assigné à la SADC en tant que garant du cadre de coopération en matière de paix et de sécurité de la République démocratique du Congo (RDC) et de la Région, et du soutien apporté par l'Union européenne à la paix et la sécurité au Royaume du Lesotho.
11. Les deux parties ont exprimé leur inquiétude quant à la situation dans l'est de la RDC, et ont réaffirmé leur soutien continu à la RDC et encouragé les pays voisins de favoriser leur coopération régionale. Dans ce contexte, les deux parties continueront à promouvoir une région des Grands Lacs stable, exempte de crises humanitaires et engagée sur la voie du développement durable à travers l'intégration régionale, une transition verte et une gestion responsable et durable des ressources naturelles dont l'utilisation durable procure aux citoyens des avantages maximums.
12. Les deux parties ont condamné les actes terroristes et de violence extrême dans la province de Cabo Delgado dans la partie nord du Mozambique, déplorant profondément la perte en vies humaines, la destruction des communautés et la souffrance vécue par environ 800 000 personnes déplacées à l'intérieur des pays. Les deux parties ont réaffirmé leur engagement commun à collaborer dans la promotion de la paix et la sécurité, l'assistance humanitaire et le développement socio-économique à Cabo Delgado.
13. Les deux parties se sont félicitées du développement en cours d'une réponse intégrée couvrant l'aspect humanitaire, le développement, la sécurité, la consolidation de la paix et les composantes politiques et ont reconnu l'engagement de l'Union européenne à aligner sa réponse, conformément à ses compétences, aux approches régionales et du Mozambique dans la résolution de la crise. Compte tenu de cet objectif, les deux parties ont reconnu l'importance primordiale de processus et structures de coordination gérés localement, et du respect des principes de subsidiarité et de complémentarité.
14. Les deux parties ont réclamé des efforts coordonnés pour rétablir l'accès de l'aide humanitaire aux personnes affectées par le conflit, y compris les populations déplacées à l'intérieur du pays et leurs communautés d'accueil, tout en reconnaissant l'importance de veiller au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, du droit humanitaire international et droit international des droits de l'homme et du droit international des droits de l'homme.
15. Dans le contexte humanitaire, les deux parties ont félicité l'acceptation du Conseil des ministres de la SADC de l'offre du Mozambique à accueillir le Centre des opérations humanitaires et d'urgence de la SADC (SHOC) qui se chargera de faciliter l'amélioration de la capacité de préparation et de réaction ainsi que le relèvement précoce aux risques de catastrophes régionales afin de soutenir les États membres touchés par les catastrophes.
16. Dans une discussion plus large de la politique de sécurité, les deux parties ont exprimé leur inquiétude quant aux défis de sécurité transfrontalière qui affectent les deux régions, notamment par rapport au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, et ont reconnu la nécessité de renforcer davantage la coopération dans la lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les armes légères et de petit calibre illicites (SALW), et la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent notamment par l'entretien de dialogues politiques sur la question. Elles ont en outre souligné la nécessité de renforcer la coopération dans la lutte contre le crime organisé, y compris toutes les formes de trafic, de contrebande, de cybercriminalité et de blanchiment d'argent. Elles ont reconnu le rôle politique important que joue la SADC dans la résolution et la coordination des efforts régionaux dans ces domaines. Elles se sont engagées à renforcer la coordination en rapport avec les forums

multilatéraux pertinents. Les deux parties sont convenues de discuter plus amplement de la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme de la SADC et de la mise en place et de la mise en opération du centre régional de lutte contre le terrorisme de la SADC.

17. Les deux parties ont pris note que le Zimbabwe a pris des mesures sur le plan économique et législatif, et sont convenues de continuer à soutenir le programme de réforme du Zimbabwe et son intégration complète dans l'économie mondiale.

### **Cycle de programmation 2021-2027 : Priorités politiques pour la coopération régionale**

18. L'UE a informé la SADC sur l'initiation du texte négocié pour un nouvel accord de partenariat entre l'UE et les membres de l'organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), ouvrant la voie à sa signature. Les deux parties ont réitéré leur engagement sur le rôle important que les communautés économiques régionales devraient jouer dans le futur accord.
19. La SADC a informé l'UE que la région a adopté la Vision 2050 de la SADC et le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) de la SADC, 2020-2030, des documents qui définissent l'orientation stratégique de la région, notamment le partenariat avec les partenaires régionaux et internationaux. L'orientation principale étant la promotion d'une croissance économique durable, du développement socio-économique et l'éradication de la pauvreté. La SADC a également noté la programmation en cours de l'UE dans le cadre du programme indicatif pluriannuel (MIP SSA) 2021-2027 (instrument pour le voisinage, le développement et la coopération internationale [NDICI] — instrument financier Global Europe). Les deux parties sont convenues de maintenir le rôle des CER dans la fourniture du cadre de dialogue politique et de coordination, d'identification des priorités et de mise en œuvre des programmes régionaux conjointement identifiés et convenus entre la SADC et l'UE.
20. En ce qui concerne le changement climatique, les deux parties ont souligné l'importance d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, notamment par le renforcement de l'atténuation du changement climatique ainsi que l'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique, la fourniture de moyens de mise en œuvre financiers entre autres et la mise en œuvre complète de ceux-ci dans l'immédiat. Les deux parties reconnaissent l'excellent potentiel de la région en matière d'énergies renouvelables notamment l'électrification décentralisée afin de garantir l'accès à l'énergie pour tous, et uniront leurs forces afin d'accélérer les investissements dans les énergies renouvelables. Les deux parties reconnaissent que la COP 26 à la CCNUCC constitue une opportunité pour démontrer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris grâce à la mise en œuvre ambitieuse des contributions déterminées au niveau national et l'élaboration des stratégies à long terme. Les deux parties ont réclamé des efforts coordonnés pour remédier aux pertes sans précédent en matière de biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles. Les deux parties ont reconnu que la nature transfrontalière de l'eau et des ressources océaniques et leurs écosystèmes demande des interventions au niveau régional, à travers des approches transfrontalières autour des bassins de la rivière, des lacs, de la mer ou des zones côtières.
21. Reconnaissant que le changement climatique aggrave les pertes en matière de biodiversité et inversement, les deux parties ont souligné la nécessité urgente de renforcer la protection de la biodiversité et de collaborer en vue de restaurer les écosystèmes dégradés. Elles se sont engagées à agir conjointement et résolument pour lutter contre le trafic mondial des espèces sauvages et mettre fin à la déforestation conformément aux engagements existants. Les deux parties se sont engagées à convenir d'un cadre sur la biodiversité mondiale ambitieux et réaliste à la COP 15 de la CBD comme un pas décisif vers l'objectif de la convention de vivre en harmonie avec la nature.

## **Sujets d'intérêt mutuel sur le commerce et l'investissement**

22. Dans le contexte difficile de la COVID-19, les deux parties ont réaffirmé leur engagement à utiliser tous les moyens possibles pour renforcer et diversifier leurs relations économiques et commerciales, et à stimuler l'intégration régionale dans le but d'atteindre une croissance durable et de créer des emplois décents, ainsi que de promouvoir des économies propres, circulaires et résilientes à caractère transformateur et compétitif. Cette coopération arriverait à un moment critique pour l'intégration de l'Afrique, avec le début des échanges en vertu de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et l'évolution des processus d'intégration économique sous-régionale par la mise en œuvre, l'élargissement du champ d'application et le renforcement des accords de partenariat économique (APE) existants avec six États de la SADC et cinq États d'Afrique orientale et australe (AfOA). L'importance de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) COMESA-CAE-SADC dont la SADC est membre a été notée également comme un premier pas important vers la mise en opération de la ZLECA.
23. L'UE a informé de son intention de lancer une initiative d'investissement durable avec les pays africains afin d'améliorer le climat de l'investissement et de faciliter la mobilisation et le maintien des investissements, notamment par une série de disciplines et d'engagements exhaustifs et ambitieux à un niveau multilatéral. Les deux parties ont confirmé leur engagement à collaborer étroitement, et avec le reste de l'Afrique, sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce, particulièrement dans la période qui précède la 12e conférence ministérielle de l'OMC en novembre 2021 et sur la réforme du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États dans le cadre des travaux du groupe de travail III de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI).
24. Les deux parties ont manifesté leur intérêt de coopérer en vue d'améliorer la gouvernance et la production durable, de créer de la valeur ajoutée dans les secteurs économiques clés, ce qui permet de stimuler le développement socio-économique à travers des exportations légales et durables. Elles sont convenues de renforcer les échanges sur la transformation des modèles de production linéaire vers un modèle plus circulaire qui permet de réduire les déchets, de créer de nouveaux modèles d'affaires et de nouvelles opportunités d'emploi.
25. Les deux parties sont convenues de poursuivre les mesures sur la gouvernance des océans en vue de la conservation et la gestion durable des ressources biologiques marines. Elles vont renforcer leurs activités contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et participer activement dans les organismes de pêche pertinents afin de promouvoir la durabilité des stocks dont elles sont responsables ; améliorer la gestion des pêches et contribuer à l'alimentation durable tout au long de la chaîne de valeur. Dans le but d'améliorer la gouvernance des pêches et l'aménagement du littoral dans la région, les deux parties renforceront la coopération par des initiatives de pêche durables conformes aux objectifs de développement durable. Les deux parties s'efforceront d'améliorer leur dialogue et coopération sur les questions telles que l'observation et la recherche océaniques aussi bien que le développement d'économies bleues durables. L'accent devrait être mis sur les actions de coopération UE-SADC dans la recherche et l'innovation : outils efficaces vers le développement durable et piliers nécessaires à la transition verte et numérique.

## **Prochaines réunions ministérielle et des hauts fonctionnaires**

26. Il a été convenu que la prochaine réunion ministérielle se tiendra dans la région de la SADC en 2023. La prochaine réunion des hauts fonctionnaires se tiendrait également dans la région de la SADC afin de dresser un bilan de l'action menée dans les dialogues sectoriels et la mise en œuvre des programmes ; et de préparer les prochaines réunions ministérielles.

